DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

MAIRIE DE
VILLELAURE
84530

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal

Mardi 29 octobre 2024, 18 heures 30 – Espace Simone Veil

17 conseillers présents : Lucien ASNAR - Claude BERTON - Nicole BICHAT - Gilles BOURDOT - Michel CREST - Estelle DI MEO - Arthur GARCIA - Jean-Pierre LE GOFF - Nicole LETREMBLE - Josianne MAURIN - Christiane MUSCAT - Fabrice RABELLINO - Jean-Louis ROBERT - Serge ROBIN - Richard ROUZET - Catherine SERRA - Denis VANDENABEELE – 1 pouvoir : Michel SOLER à Fabrice RABELLINO - 5 absents : Adrien CASTELLI - Jacqueline DROUIN - Josiane GIRAUDON - Aline JOUSSE - Clémence ROUILLON

La séance est présidée par Jean-Louis ROBERT, qui, à l'ouverture, constate le quorum par la présence de 17 conseillers, et annonce les pouvoirs. Arthur GARCIA est désigné secrétaire de séance, Stéphanie BOCKET auxiliaire.

Informations municipales :

- Décision municipale 2024-015 : attribution de l'étude et de la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de l'atelier technique au Parc Naturel Régional du Luberon, selon les modalités de la convention, prévoyant une rémunération de 12% d'un montant prévisionnel de travaux de 275 000 € HT.
- Décision municipale 2024-016 : attribution du marché d'aménagement de voirie – Impasse des Micocouliers à l'entreprise EIFFAGE de Cavaillon (84301), pour un montant total de 89 597,60 euros HT.
- Décision municipale 2024-017 : arrêt de l'état d'assiette des coupes de bois 2025.

***

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance ; le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.
Monsieur le Maire propose l'enregistrement de la séance, qui est approuvé à l'unanimité.

1) Autorisation de travaux au Département sur l'ex RD37

Monsieur le Maire expose que deux réunions se sont tenues en sous-préfecture d'Apt les 8 février et 2 septembre, en présence de Madame la Sous-Préfète, de M. Mounier, Vice-Président du Département, de la conseillère départementale Mme Trinquier, des maires de Vaugines, Lourmarin, Puyvert, Cadenet, Cucuron et Villelaure, de l'Agence Routière départementale de Pertuis, de la gendarmerie, et de la DDT.

Monsieur le Maire a accepté que le Conseil Départemental supprime des ralentisseurs sur l'ex RD 37 (dans le cadre des travaux de finition de l'aménagement de la RD 37) et mette en œuvre 2 simples et 2 doubles écluses. En contrepartie la commune doit s'engager ensuite à enlever, et à ne pas remettre en place les interdictions de circulation aux poids lourds de plus de 3,5T sur l'ex RD 37.

A la demande de Denis VANDENABEELE, Jean-Louis ROBERT confirme que ces travaux seront entièrement pris en charge par le Département.

Il y a lieu aujourd'hui de valider ces dispositions par délibération municipale afin que les travaux puissent débuter.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 18	Voix contre : 0	Abstentions : 0

2) Acquisition gratuite de parcelles

Monsieur le Maire propose d'acquérir gratuitement les parcelles D 786 et D 789 sises les Pradas Sud à Villelaure, pour une surface de respectivement 35 a 16 ca et 44 a 45 ca appartenant à M. Jacques LEGALLAND et Mme Aline VALLEE.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 18	Voix contre : 0	Abstentions : 0

3) Avenant 1 à la convention cadre Opération de Revitalisation du Territoire COTELUB

La convention-cadre Opération de Revitalisation du Territoire a été signée le 27 juin 2023 entre COTELUB, les trois communes lauréates du programme Petites Villes de demain (Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues), le Département, l'État et ses services. L'ORT est démarche contractuelle partenariale proposant un appui en ingénierie pour accélérer la transformation des centres-bourgs via un réseau de partenaires, l'application d'outils règlementaires et juridiques, une structuration des projets dans un souci de cohérence territoriale.

Elle se traduit également comme un outil visant une requalification d'ensemble d'un espace déjà urbanisé, dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Lauréate du programme « Villages d'Avenir » comme Ansouis et Cabrières d'Aigues, Villelaure souhaite mener des actions opérationnelles s'inscrivant dans les orientations stratégiques de l'ORT, afin de renforcer la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant à la convention-cadre Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) visant à rappeler l'engagement des trois communes Petites Villes de demain et intégrer de nouveaux secteurs ORT sur les communes lauréates Villages d'avenir à savoir Villelaure, Ansouis, Cabrières d'Aigues, et toutes communes engagées dans une dynamique de revitalisation centre bourg en accord avec le développement intercommunal, à savoir Saint Martin de la Brasque, Peypin d'Aigues et La Bastidonne.

Cette question est adoptée à l'unanimité :

Voix pour : 18	Voix contre : 0	Abstentions : 0

***

Fin de séance de délibérations à 19 h 05

Le Maire, Jean-Louis ROBERT	MAIRIE DE VILLELAURE (VAUCLUSE)	Le secrétaire de séance, Arthur GARCIA	